



Communiqué de presse

La Promotion de la santé et un parcours de santé inscrits dans la loi de Refondation de l'École

L'Assemblée nationale a adopté, mercredi 5 juin, en deuxième lecture, le projet de loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'École de la République.

Étape attendue pour l'évolution de la réussite scolaire de tous les élèves, cette loi introduit la notion de promotion de la santé dans la définition de l'Éducation et un parcours de santé de l'élève comprenant des actions de prévention et d'information, des visites médicales et de dépistage obligatoires.

Après des années d'alerte sur la médecine scolaire et une forte participation à la réflexion sur la Refondation de l'École, le SNMSU-UNSA Éducation salue cette avancée pour une école attentive à la santé des élèves.

Inscrire la promotion de la santé dans le droit à l'Éducation est un atout pour la réussite éducative et un enjeu de la transversalité de la santé. Cette loi garantit un parcours santé de la maternelle au lycée. Elle est un point d'appui pour la déclinaison de nouvelles orientations et organisations de la politique de santé à l'École. De nouveaux axes prioritaires pourront être définis pour l'institution mais aussi, pour l'ensemble des partenaires intervenant dans les champs de la santé et de l'Éducation.

Le SNMSU-UNSA Éducation poursuit son action en faveur de la santé des élèves. Il veillera à ce que s'engage l'organisation des missions de promotion de la santé à l'école et le renforcement la lutte des inégalités de santé par des mesures concrètes, dans un cadre budgétaire adapté.

Ivry-sur-Seine, le 6 juin 2013

Dr Corinne VAILLANT

Secrétaire générale du SNMSU-UNSA Éducation

Contact :

Dr Corinne VAILLANT, SNMSU-UNSA Éducation
Syndicat national des médecins scolaires et universitaires-UNSA Éducation
06-81-50-36-05
snmsu@unsa-education.org